



UNIVERSITE DE POITIERS  
FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DE POITIERS

ECOLE DE SAGES-FEMMES DE POITIERS

**Création d'un outil de communication sur la formation et la profession de sage-femme**

Enquête auprès des étudiants de l'université de Poitiers et des écoles et instituts  
paramédicaux

**Mémoire soutenu le 24 septembre 2021**

**Par JOUSSEAUME Cloé**

Née le 01 novembre 1997

**En vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-Femme**

**Année 2021**

COMPOSITION DU JURY

**Président** : Madame Sonia PAPIN, sage-femme enseignante

**Membres** : Madame Lola DUCHAMP, sage-femme

Madame Vanessa POUPARD, sage-femme enseignante

**Directeur de mémoire** : Madame Julia DEPARIS, sage-femme enseignante







UNIVERSITE DE POITIERS  
FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DE POITIERS

ECOLE DE SAGES-FEMMES DE POITIERS

**Création d'un outil de communication sur la formation et la profession de sage-femme**

Enquête auprès des étudiants de l'université de Poitiers et des écoles et instituts  
paramédicaux

**Mémoire présenté le 27 août 2021**

**Par JOUSSEAUME Cloé**

Née le 01 novembre 1997

**En vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-Femme**

**Année 2021**

**Directeur de mémoire :** Madame Julia DEPARIS sage-femme enseignante



## **REMERCIEMENTS**

Pour commencer, je tiens à un dire un énorme merci à Julia DEPARIS, sage-femme enseignante, tutrice et directrice de ce mémoire. Merci d'avoir accepté d'encadrer ce mémoire, merci pour vos nombreux conseils et vos nombreuses corrections, pour votre investissement, votre disponibilité. Sans vous ce mémoire n'aurait pas vu le jour.

Merci à Mme Guinot, notre directrice d'école, pour sa connaissance sur le sujet de mon mémoire et ses relectures précieuses, et bien sûr son soutien accordé à chacune d'entre nous.

Un grand merci à l'ensemble de l'équipe enseignante de l'École de Sage-femme de Poitiers qui pendant ces cinq années d'études nous a permis d'apprendre, d'évoluer dans la bonne humeur et dans la bienveillance.

Merci à l'ensemble du personnel encadrant que j'ai pu rencontrer durant ces 5 années d'études dans les différents lieux de stage qui ont fait de cette formation une riche expérience.

Un immense merci à ma famille qui a toujours cru en moi depuis le début et qui m'a épaulé et rassuré dans les moments difficiles. Merci maman pour ton écoute, ton soutien et ton aide apportée sur ce mémoire.

Merci à cette promotion de l'amour pour toutes ces soirées de folies, ces week-ends, ces fous rires, ce soutien que l'on s'est toutes apportées pendant ces 4 ans. Vous avez fait de ces années de merveilleux souvenirs qui resteront à jamais gravés.

Et merci à Sylvain, pour sa patience pendant les longues heures de révision, sa confiance en moi et son amour.



## **TABLE DES MATIERES**

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2. METHODOLOGIE.....</b>	<b>5</b>
2.1 Objectifs .....	5
2.2 Schéma de l'étude .....	5
2.3 Durée et lieux de l'étude .....	5
2.4 La population d'étude .....	5
2.5 Collecte des données .....	5
2.6 Mode de collecte des données .....	6
2.7 Analyse statistique.....	6
2.8 Aspects éthiques et règlementaires .....	7
<b>3. RESULTATS .....</b>	<b>9</b>
3.1 Les inclusions :.....	9
3.2 Caractéristiques de la population.....	9
3.3 Connaissance sur l'accès aux études de maïeutique.....	11
3.3.1. Formation initiale pour accéder aux études de maïeutique .....	11
3.3.2. La passerelle universitaire .....	11
3.3.3. Accès direct en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année des études de santé : .....	12
3.3.4. Nombre d'étudiants et année de la formation .....	12
3.4 Les connaissances des compétences des sages-femmes :.....	13
3.4.1. Les compétences obstétricales.....	13
3.4.2. Les compétences gynécologiques.....	14
3.4.3. Le droit de prescription .....	16
3.5 Evaluation du niveau de connaissance global sur les compétences des sages-femmes	17
3.6 Evaluation de la connaissance sur les compétences des sages-femmes en fonction de la filière de formation.....	18
<b>4. DISCUSSION : .....</b>	<b>19</b>
4.1 Résumé des principaux résultats de l'étude :.....	19
4.2 Validité interne de l'étude.....	20
4.2.1. Les forces de l'étude .....	20
4.2.2. Limite de l'étude.....	20
4.3 Validité externe de l'étude .....	21
4.3.1. Caractéristique de la population.....	21

4.3.2.	Connaissance sur l'accès à la profession :.....	22
4.3.3.	Connaissance des compétences obstétricales.....	23
4.3.4.	Connaissance des compétences gynécologiques.....	24
4.3.5.	Connaissances des compétences pédiatriques.....	25
4.3.6.	Connaissance du droit de prescription.....	26
4.3.7.	Analyse de la connaissance sur les compétences des sages-femmes en fonction de la filière de formation .....	26
4.4	Création de l'outil de communication :.....	27
<b>5.</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>29</b>
<b>6.</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>31</b>
<b>7.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>35</b>
	Annexe I : 14 licences avec accès santé proposé par l'université de Poitiers .....	35
	Annexe II : Mail envoyé aux étudiants.....	36
	Annexes III : Questionnaire évaluant la connaissance de la réforme et la connaissance de la profession de sage-femme .....	37
	Annexes IV : description des connaissances des étudiants sur les compétences obstétricales.....	43
	Annexe V : description des connaissances des étudiants sur le droit de prescription	45
	Annexe VI : description des connaissances des étudiants sur les compétences gynécologiques.....	46
<b>8.</b>	<b>SUMMARY AND KEY-WORDS.....</b>	<b>47</b>
<b>9.</b>	<b>RESUME ET MOTS-CLEFS.....</b>	<b>50</b>

## 1. INTRODUCTION

Historiquement, la "Sage-femme" (SF) occupait une place privilégiée dans les sociétés humaines depuis la haute antiquité. Son rôle, à la fois médical et social, a fait d'elle la première protectrice des mères et des enfants. Elle est sans doute, une des figures les plus universellement connues dans les collectivités humaines depuis des siècles (1).

Le Code de Santé Publique (CSP) définit depuis 2014 le métier de SF comme une profession médicale. Les responsabilités de la SF sont multiples : civile, administrative, pénale et disciplinaire (2).

Les compétences de la SF sont définies par les articles de loi L.4151-1 (3) à L.4151-4 du CSP. Elle assure le dépistage des risques médicaux et psychosociaux liés à l'environnement de la femme enceinte et le relais avec d'autres professionnels, si nécessaire. Elle accompagne les patientes en animant des séances de préparation à la naissance (4). Pour assurer son rôle dans le suivi de la grossesse, la SF est habilitée à réaliser des échographies obstétricales. La SF est aussi active au niveau de la prévention des addictions, avec la prescription des substituts nicotiques chez l'entourage de la femme enceinte et du nouveau-né. La SF peut effectuer l'examen postnatal à condition d'adresser la femme à un médecin en cas de situation pathologique constatée au cours de l'examen (5).

Depuis 2004, la SF peut pratiquer la vaccination des femmes et des nouveau-nés (6) ainsi que de l'entourage depuis 2016 (7). Depuis la loi de bioéthique de 2011, les SF sont autorisées à concourir aux activités d'assistance médicale à la procréation, dans des conditions fixées par décret (8).

La loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) du 21 juillet 2009 a permis d'étendre le champ de compétence des SF en complétant l'article L4151-1 du CSP (9). La principale conséquence de cette loi est l'autorisation d'effectuer le suivi gynécologique de prévention des patientes de tout âge et de prescrire tous les types de contraceptifs. Plus récemment, en 2016, les SF peuvent pratiquer l'interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse en ville jusqu'à 7 semaines d'aménorrhée (5) (10). Enfin, la SF a un droit de prescriptions médicamenteuses et de dispositifs médicaux (11) (12). Depuis 2004, de nombreux arrêtés ont permis un élargissement de la liste de médicaments que peuvent prescrire les SF (13).

Les évolutions médicales et l'élargissement des compétences ont permis de faire évoluer la formation de sage-femme. Aujourd'hui il est nécessaire de faire 5 années d'étude après l'obtention du baccalauréat. Depuis la rentrée scolaire de 2020 un nouveau mode d'accès aux études médicales a été mis en place. La PACES (première année commune aux études de santé) instaurée en 2010 est remplacée par un premier cycle commun, visant à orienter progressivement les étudiants dans les différentes filières de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie) en fonction de leur choix et de leurs résultats scolaires. L'université de Poitiers propose aux étudiants qui souhaitent accéder aux études MMOPK (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapeute) d'effectuer une licence, avec une option "accès santé" (L.AS). Quatorze licences sont proposées aux étudiants avec cette option « accès santé ». Une fois l'année de licence validée, les étudiants peuvent alors candidater pour une des filières santé. S'ils choisissent la filière maïeutique, la scolarité continue en alternant cours théoriques et stages cliniques pendant 4 ans. S'ils ne sont pas acceptés dans une des filières santé lors de la 1<sup>ère</sup> année, ils peuvent poursuivre leurs études dans la licence choisie en début de cursus. Ils pourront alors réitérer leur candidature une seconde fois (14) (15) (16) (17) (18).

La filière Maïeutique a souvent été choisie par défaut par des étudiants n'ayant pas obtenu des résultats suffisants au concours pour avoir une place dans une autre filière. Les étudiants ayant fait ce choix sont cependant en majorité satisfaits de leur orientation par la suite. A leur entrée à l'école de sage-femme, les étudiants issus de PCEM1 méconnaissent la profession, il est alors possible que leur choix d'intégrer la filière maïeutique n'ait pas été un choix totalement éclairé. Les connaissances concernant la filière maïeutique ont été évaluées chez des lycéens en classe de terminale et une méconnaissance de la profession et de la formation a aussi été mise en évidence (19) (20) (21).

Dans le cadre d'une évaluation des formations, des écoles doctorales et des collèges doctoraux 2020-2021 dirigée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), l'école de sage-femme de Poitiers fait l'objet d'une auto-évaluation du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle. Elle doit préciser son degré d'avancement pour chaque objectif de qualité sur une échelle de 1 à 5 tout en argumentant son degré de satisfaction. Un grand nombre d'items est noté permettant ainsi une évaluation globale de la formation maïeutique. Un des items porte sur la mise en place d'actions d'information sur l'offre de formation. Actuellement l'équipe pédagogique ainsi que des étudiants participent à différentes opérations de communication pour la représentation du métier et de la formation comme le salon des

lycéens, les portes ouvertes de la faculté de médecine et de pharmacie ou le forum métier et formation organisé par le SAFIRE (service d'accompagnement à la formation, l'insertion, la réussite et l'engagement). Un second item porte sur la mise à disposition de documents explicatifs sur la formation et la profession de sage-femme. Il existe actuellement un document sous forme de livret créé par l'école et remis aux étudiants lors de leur entrée en 1<sup>ère</sup> année de sage-femme. Il contient principalement des informations sur l'établissement de Poitiers et sur la formation au sein de l'école. Une partie du document est consacrée à la profession de sage-femme avec la définition de la profession, les qualités et aptitudes nécessaires, les modes d'exercices et les effectifs, le salaire et les évolutions professionnelles. Ce livret ne contient pas d'information sur les compétences propres d'une sage-femme.

Dans l'objectif d'améliorer la diffusion de l'information sur la profession de sage-femme auprès des étudiants et de faciliter la mission de l'école dans cet exercice de communication nous proposons dans le cadre de ce travail de créer une vidéo informative sur la profession de sage-femme et ses compétences à destination des étudiants poitevins.

Aujourd'hui les outils et contenus numériques occupent une place importante dans la société et dans la diffusion de l'information. Ils permettent d'avoir accès à l'information immédiatement et de façon indéfinie. Parmi les outils numériques, la vidéo est devenue un outil indispensable. En 2019, plus de 20 milliards de vidéos ont été regardées sur les différentes plateformes sociales chaque jour. Elle est utilisée à des fins multiples : d'informations, commerciales, pédagogiques, de divertissements etc. Le format vidéo a l'avantage d'être ludique, dynamique, de capter rapidement l'attention de l'internaute et de diffuser un grand nombre d'informations en peu de temps.

Au préalable, nous proposons d'interroger les étudiants de l'université via un questionnaire en ligne diffusé sur leur adresse universitaire. Cette étude a pour objectif d'évaluer leurs connaissances sur la profession de sage-femme, d'identifier les idées reçues afin de créer un outil numérique de communication adapté et efficace.



## 2. **METHODOLOGIE**

### 2.1 Objectifs

Le but de cette étude est de créer un outil de communication répondant aux besoins d'information des étudiants sur la profession et la formation de sage-femme afin de répondre aux attentes du HCERES.

Les objectifs principaux de l'enquête sont les suivants :

- Evaluer les connaissances des étudiants Poitevins sur la profession et les compétences des sages-femmes.
- Identifier les principales idées reçues et méconnaissances des étudiants pour définir les axes de communication de la vidéo d'information
- Comparer les connaissances des étudiants en fonction de leur filière d'étude.

### 2.2 Schéma de l'étude

L'étude était observationnelle transversale à visée descriptive par questionnaire.

### 2.3 Durée et lieux de l'étude

La collecte des données s'est déroulée sur 2 mois auprès des étudiants de l'université de Poitiers et des étudiants des instituts et écoles paramédicaux du CHU de Poitiers (infirmier, manipulateur radio, orthophoniste, ergothérapeute, kinésithérapeute).

### 2.4 La population d'étude

Cette étude concernait les étudiants universitaires ainsi que les étudiants inscrits en formations paramédicales.

Les critères d'inclusion étaient les suivants :

- Inscription dans une filière universitaire
- Inscription dans une école ou institut paramédicaux (Infirmier, Manipulateur radio, Orthophoniste, Ergothérapeute, Kinésithérapeute)

Les critères de non-inclusion étaient :

- Etudiant ne sachant pas lire et comprendre le français
- Etudiant sage-femme

### 2.5 Collecte des données

Le questionnaire était composé de 40 questions fermées.

Les questions permettaient d'évaluer les connaissances des étudiants sur les compétences des sages-femmes et concernaient :

- Le champ de compétence obstétrical : suivi des grossesses physiologiques, préparation à la naissance et la parentalité, réalisation des accouchements eutociques, suivi médical post-natal de la mère, rééducation du périnée
- Le champ de compétence pédiatrique : premier soin du nouveau-né, suivi médical du nouveau-né en post partum
- Le champ de compétence gynécologique : suivi gynécologique de prévention, dépistage clinique du cancer du sein, prescription de la contraception ainsi que pose, suivi et retrait des implants contraceptifs ou dispositifs intra-utérins, réalisation du frottis cervico-utérin de dépistage.
- Le droit de prescription.

## **2.6 Mode de collecte des données**

L'outil de recueil avait fait l'objet d'une phase de test auprès de trois étudiants en droit Limougeauds afin de reformuler ou de réajuster les questions difficilement compréhensibles. La collecte des données a été effectuée par le biais de questionnaires anonymes envoyés sur les boîtes mails universitaires pour les étudiants faisant partis de l'Université de Poitiers (annexe 1). Pour les étudiants des écoles ou instituts paramédicaux la diffusion a été effectuée après accord des instituts et le questionnaire leur a été envoyé par mail.

## **2.7 Analyse statistique**

Le questionnaire a été informatisé grâce au logiciel « lime Survey ». Les données ont ensuite été analysées via le logiciel Epi Info™ (Centers for Disease Control and Prevention, version 7.2.2.2).

Les variables catégorielles ont été décrites par leur effectif et pourcentage au regard de leur distribution statistique, les variables quantitatives ont été décrites par leur moyenne, déviation standard et valeurs extrêmes.

Afin de comparer le niveau de connaissance en fonction de la filière, un score de connaissance global sur les compétences des sages-femmes a été calculé pour chaque sujet. Un point était attribué si la réponse était juste ; aucun point n'était attribué si la réponse était fausse ou si l'étudiant avait coché « je ne sais pas ». Les étudiants obtenaient une note sur 26 qui a été ramenée sur 10 afin de faciliter l'interprétation. Pour l'analyse comparative, les variables ont été comparées par le test t de student. Le seuil de signification des tests a été fixé à une valeur de  $p < 0.05$ .

## **2.8 Aspects éthiques et règlementaires**

Le questionnaire a été diffusé après accord de l'instance de régulation des enquêtes de l'université de Poitiers sur une plateforme sécurisée. Selon les consignes de l'instance de régulation des enquêtes aucune relance auprès des étudiants n'a pu être effectuée.

Seuls les sujets désirant participer à l'étude avaient rempli le questionnaire après avoir bénéficié d'une information éclairée portant sur :

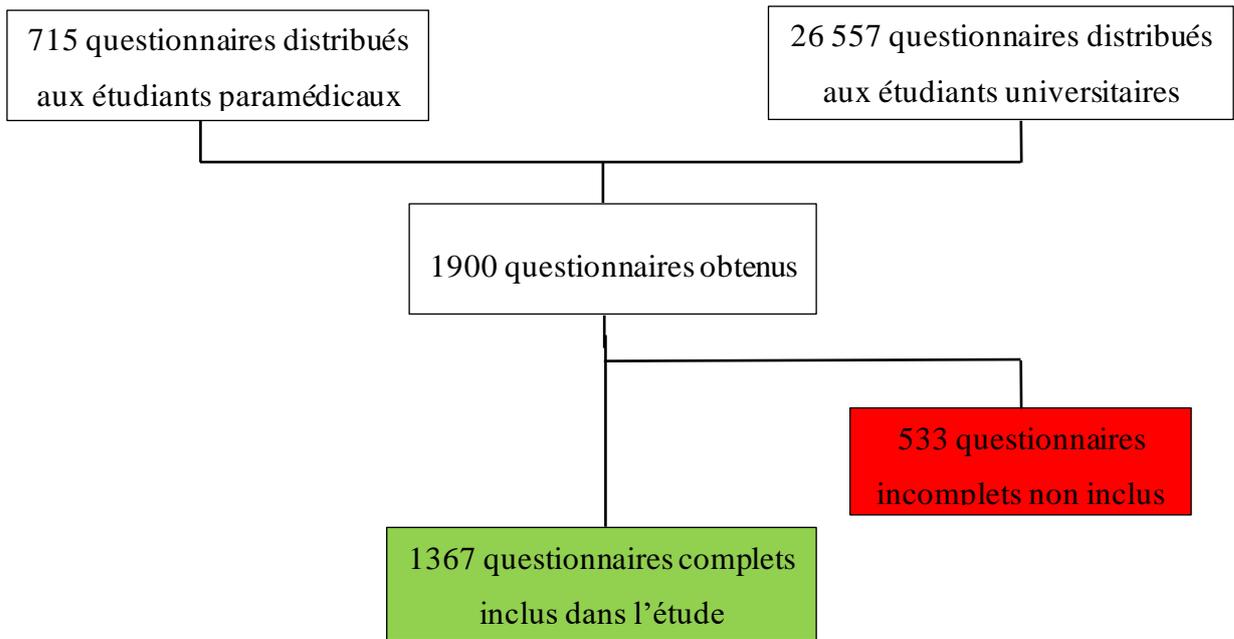
- l'identité du responsable du traitement des données,
- l'objectif de la collecte des informations,
- le caractère non obligatoire de la participation à l'étude,
- les destinataires des informations.

Les questionnaires étaient anonymes et le retour du questionnaire complété par le sujet faisait office de consentement pour participer à l'étude.



### 3. RESULTATS

#### 3.1 Les inclusions :



**1367** étudiants ont été inclus dont 121 étudiants paramédicaux et 1246 étudiants universitaires. Le taux de participation à l'étude était de **7%**.

#### 3.2 Caractéristiques de la population

Tableau 1 : Caractéristiques générales de la population

Caractéristiques des étudiants (n=1 367)	n	%
<b>Genre</b>		
Femme	1122	82
Homme	245	18
<b>Âge</b>		
<18 ans	11	1
18-20 ans	644	47
21-23 ans	494	36
24-26 ans	123	9
27-30 ans	38	3
>30 ans	57	4
<b>Nationalité</b>		
Française	1333	98
Autre	34	2

Tableau 2 : filières et niveau d'étude de la population

Caractéristiques des étudiants (n=1 367)	n	%
<b>Filière d'étude</b>		
PACES	76	6
Médecine/Pharmacie	70	5
Kinésithérapeute	47	3
Ergothérapeute	13	1
Infirmier	59	4
Manipulateur radio	2	0
Orthophoniste	39	3
Droit et sciences sociales	99	7
Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers ENSIP	18	1
Institut d'administration des entreprises IAE	48	4
Institut de préparation à l'administration générale IPAG	15	1
Institut des risques industriels assurantiels et financiers IRIAF	24	2
<b>Institut national supérieur du professorat et de l'éducation</b>		
INSPE	55	4
IUT	92	7
Lettres et langues	109	8
Sciences du sport	40	3
Sciences économiques	25	2
Sciences fondamentales et appliquées	194	14
Sciences humaines et arts	342	25
<b>Niveau d'étude</b>		
Licence	949	70
Master	362	26
Doctorat	45	3
Formation de 1 an	11	1

La population étudiée comprenait 11% (n=160) d'étudiants des instituts paramédicaux, 11% (n=146) d'étudiants de l'UFR Médecine et pharmacie et 74% (n=1061) d'étudiants des autres composantes de l'université de Poitiers.

### 3.3 Connaissance sur l'accès aux études de maïeutique

#### 3.3.1. Formation initiale pour accéder aux études de maïeutique

Trois pour cent (n=50) des étudiants connaissaient la totalité des diplômes donnant accès aux études de sage-femme avec les 7 formations initiales possibles (bac professionnel, bac général et technologique, diplômes paramédicaux, 2<sup>ème</sup> année de licence science, 3<sup>ème</sup> année de licence science, master, doctorat). 97% (n=1322) des étudiants connaissaient aux moins un des diplômes pouvant donner accès à la filière maïeutique.

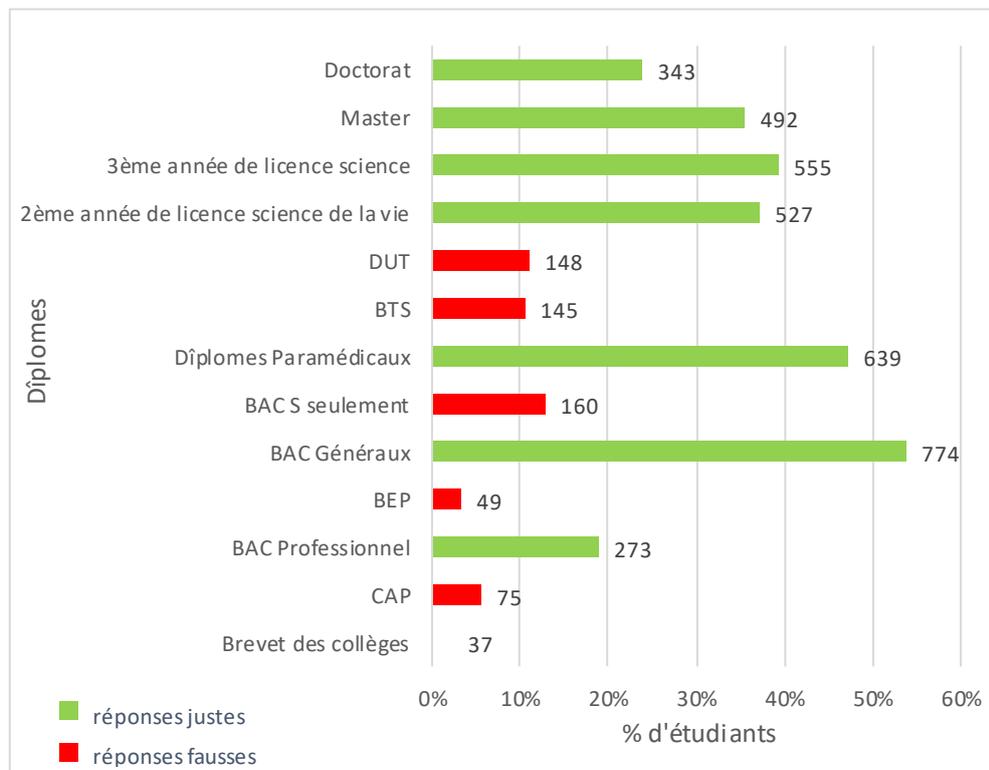


Figure 2 : Formation initiale pour accéder aux études de maïeutique

#### 3.3.2. La passerelle universitaire

Depuis 2017 l'université de Poitiers a expérimenté la passerelle universitaire « alter PACES ». Cette passerelle permettait aux étudiants en licence science et vie de la terre, physique ou chimie d'intégrer une des filières santé. Cette sélection se faisait après validation de la deuxième année de licence, sur dossier et entretien. Cette passerelle était connue par 52% (n=710) des étudiants ayant participé à l'étude et 48% (n=657) n'en avaient jamais entendu parler. Parmi les 710 étudiants qui connaissaient la passerelle 8% (n=111) d'entre eux auraient aimé accéder aux études médicales via cette passerelle.

Les étudiants concernés par cette passerelle à Poitiers étaient ceux de la faculté de Sciences fondamentales et appliquées. Sur les **195** étudiants en Sciences fondamentales et appliquées **83% (n=161)** connaissaient cette passerelle et **17% (n=34)** voulaient y prétendre.

### 3.3.3. Accès direct en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année des études de santé

Elle permet aux candidats déjà titulaires de certains diplômes (auxiliaires médicaux, master, doctorat) de déposer un dossier dans une des facultés qui les intéresse. Ce dossier est ensuite examiné par une commission, si le candidat est retenu il doit ensuite se soumettre à un entretien devant un jury. **8% (n=108)** des étudiants avaient entendu parler de cette passerelle et **15** étudiants auraient souhaité intégrer une des filières médicales via cette passerelle.

### 3.3.4. Nombre d'étudiants et année de la formation

**Quarante-deux pour cent (n=575)** des étudiants connaissaient le nombre exact d'étudiants admis en école de sages-femmes et **46% (n=621)** la durée des études.

Tableau 3 : Nombre d'étudiants sages-femmes et d'année d'étude

Nombre d'étudiants admis/an (n=1367)	n	%*
10 étudiant(e)s	101	8
20 étudiant(e)s	575	42
30 étudiant(e)s	453	33
40 étudiant(e)s	192	14
Autre	46	3
Nombres d'années d'études (n=1367)		
1 an	2	0
2 ans	67	5
3 ans	236	17
4 ans	194	14
5 ans	621	46
+ de 5 ans	130	9
Formation complémentaire de 2 ans		
après diplôme d'infirmier	117	9

\*pourcentage arrondi par excès à 1 près

L'accessibilité de la profession de sage-femme pour les hommes était connue par **99 % (n=1349)** des étudiants.

**Soixante-trois pour cent** déclaraient que la profession est une profession médicale, **28%** qu'elle était paramédicale, **9 %** ne savaient pas répondre à cette question.

### 3.4 Les connaissances des compétences des sages-femmes :

#### 3.4.1. Les compétences obstétricales

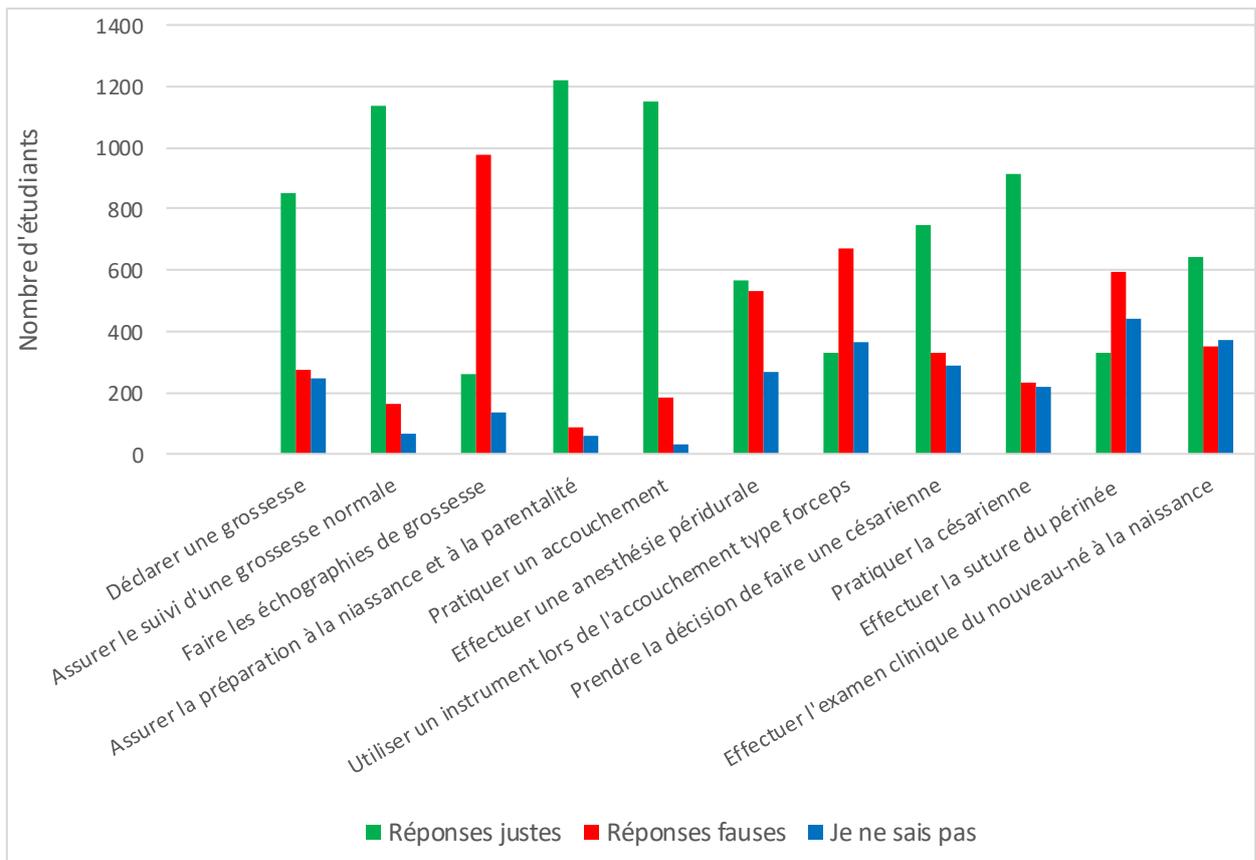


Figure 3 : Connaissances sur les compétences obstétricales des sages-femmes

Le score moyen de connaissances sur les compétences obstétricales était de 5 sur 10 (+/- 2) avec une note minimale de 0 et une note maximale de 10.

Les connaissances des étudiants sur les compétences obstétricales des sages-femmes sont résumées dans la figure ci-dessus et annexe VI.

**La préparation à la naissance et à la parentalité, la réalisation des accouchements, le suivi des grossesses physiologiques** étaient les compétences obstétricales les mieux connues

des étudiants avec respectivement **89% (n=1223)**, **84% (n=1153)**, **83% (n=1139)** de bonnes réponses.

Dans une moindre mesure, la **réalisation de la déclaration de grossesse**, l'**examen clinique de dépistage morphologique et neurosensoriel du nouveau-né à la naissance** étaient connus par **62% (n=851)** et **47% (n=644)** des étudiants.

Les compétences obstétricales les plus méconnues : **la réfection des déchirures** lors de l'accouchement connue par **24% (n=331)** des étudiants, la possibilité de **réaliser des échographies** avec une formation supplémentaire connue par **19% (n=260)** des étudiants, l'interdiction pour les sages-femmes **d'utiliser un instrument** type forceps pendant l'accouchement par **24%(n=329)** des étudiants.

En ce qui concerne les compétences qui peuvent être attribuées à tort aux sages-femmes, les étudiants répondaient juste à **55% (n=747)** pour dire que la sage-femme ne peut pas **prendre la décision d'effectuer une césarienne** et **67% (n=914)** pour dire qu'elle ne peut pas non plus la **pratiquer**. En ce qui concerne **l'anesthésie péridurale**, **41% (n=565)** des étudiants savaient que la sage-femme ne peut pas effectuer cette anesthésie.

### **3.4.2. Les compétences gynécologiques**

Le score moyen de connaissances sur les compétences gynécologiques était de 4 sur 10 (+/-2.7) avec une note minimale de 0 et une note maximale de 10.

Les connaissances des étudiants sur les compétences gynécologiques sont résumées dans la figure ci-dessous et annexe IV.

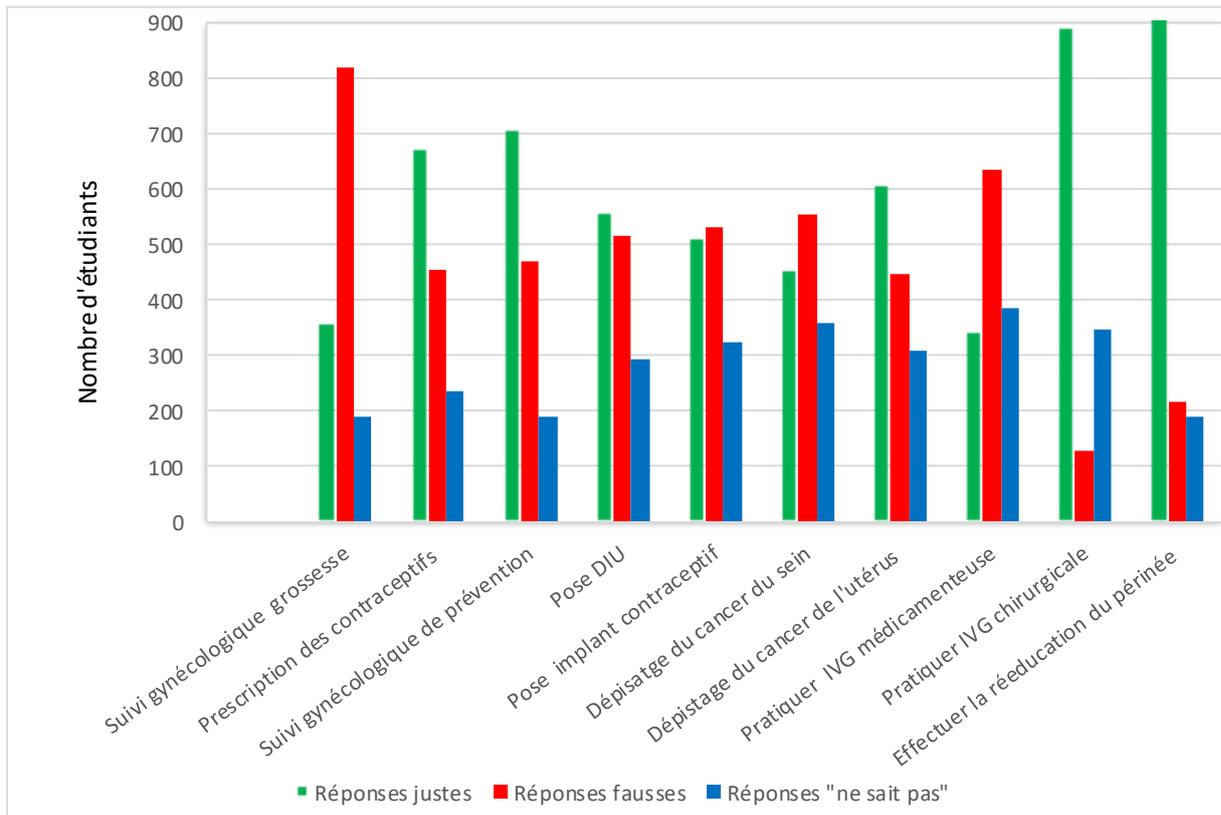


Figure 4 : Connaissances sur les compétences gynécologiques des sages-femmes

La **rééducation du périnée** des femmes était la compétence la plus connue par les étudiants, **70% (n=962)** d'entre eux avaient la bonne réponse.

**Cinquante-deux pour cent (n=708)** des étudiants savaient que la sage-femme peut réaliser le **suivi gynécologique** de prévention d'une femme tout au long de sa vie et **53% (n=721)** des étudiants pensaient que la sage-femme peut assurer le **suivi gynécologique seulement pendant la grossesse**.

La prescription de l'ensemble des **contraceptifs** par la sage-femme était connue comme possible par **49% (n=675)** des étudiants, **41% (n=512)** connaissaient la possibilité de se faire poser un **DIU** par une sage-femme. **37% (n=455)** des étudiants connaissaient la possibilité de se faire **poser un implant contraceptif** par une sage-femme.

Concernant le dépistage des cancers, **45 % (n=610)** des étudiants savaient que la sage-femme intervient sur le dépistage du cancer du col de l'utérus et **33% (n=455)** pour le dépistage du cancer du sein.

La possibilité pour la sage-femme d'assurer seule l'**IVG médicamenteuse** n'était envisagée que par **25% (n=344)** des étudiants. **65% (n=891)** étaient d'accord pour dire que la sage-femme ne peut pas effectuer l'**IVG chirurgicale**.

### 3.4.3. Le droit de prescription

Le score moyen de connaissances sur le droit de prescription était de 3 sur 10 avec une note minimale de 0 et une note maximale de 10. L'écart type était de 1,4.

Les connaissances des étudiants sur le droit de prescription des sages-femmes sont résumées dans la figure ci-dessous et annexe V.

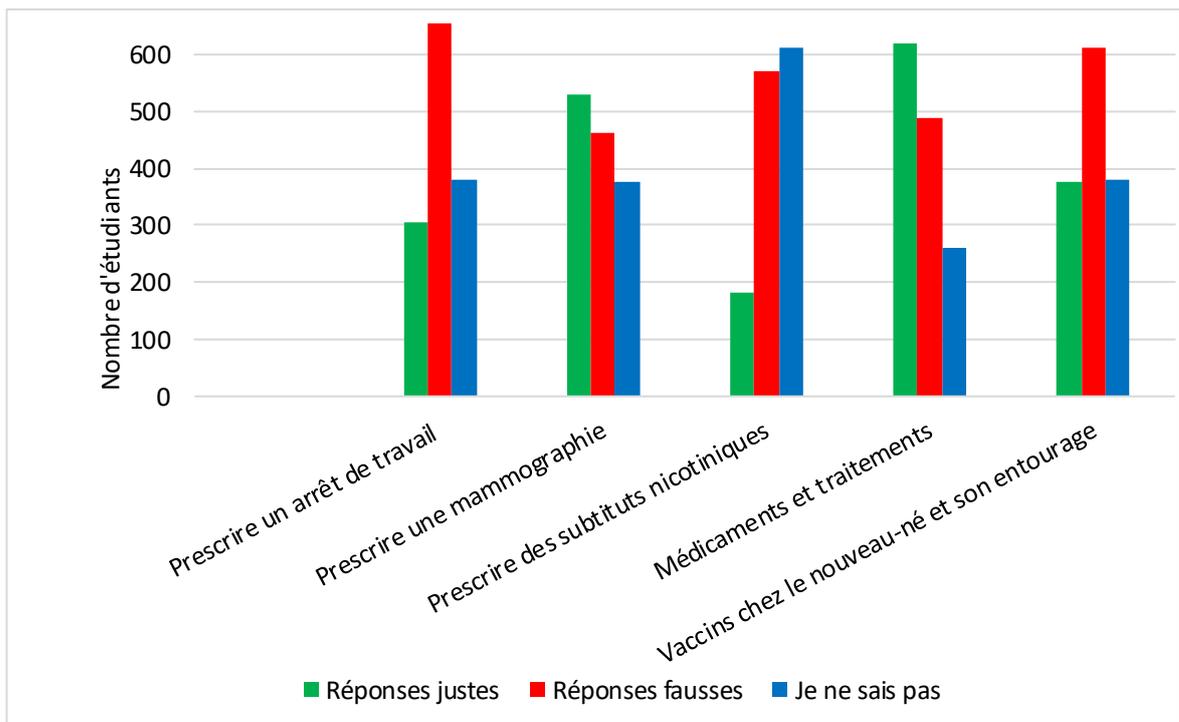


Figure 5 : Connaissances sur le droit de prescription des sages-femmes

La prescription de certains **médicaments ou traitement** et la prescription de **la mammographie** étaient les mieux connues des étudiants avec respectivement **45% (n=621)** et **39% (n=529)** de bonnes réponses

La prescription d'un **arrêt de travail**, des **substituts nicotiques** des **vaccins chez le nouveau-né et son entourage** étaient elles moins connues des étudiants avec respectivement **22% (n=304)**, **13% (n=183)** et **27% (n=375)** de bonnes réponses.

### 3.5 Evaluation du niveau de connaissance global sur les compétences des sages-femmes

Un score de connaissance global a été calculé : **la moyenne était de 5 sur 10 (+/-2)**, avec un score minimal de 0 et un score maximal de 10.

L'histogramme ci-dessous décrit la distribution du score de connaissances dans notre échantillon.

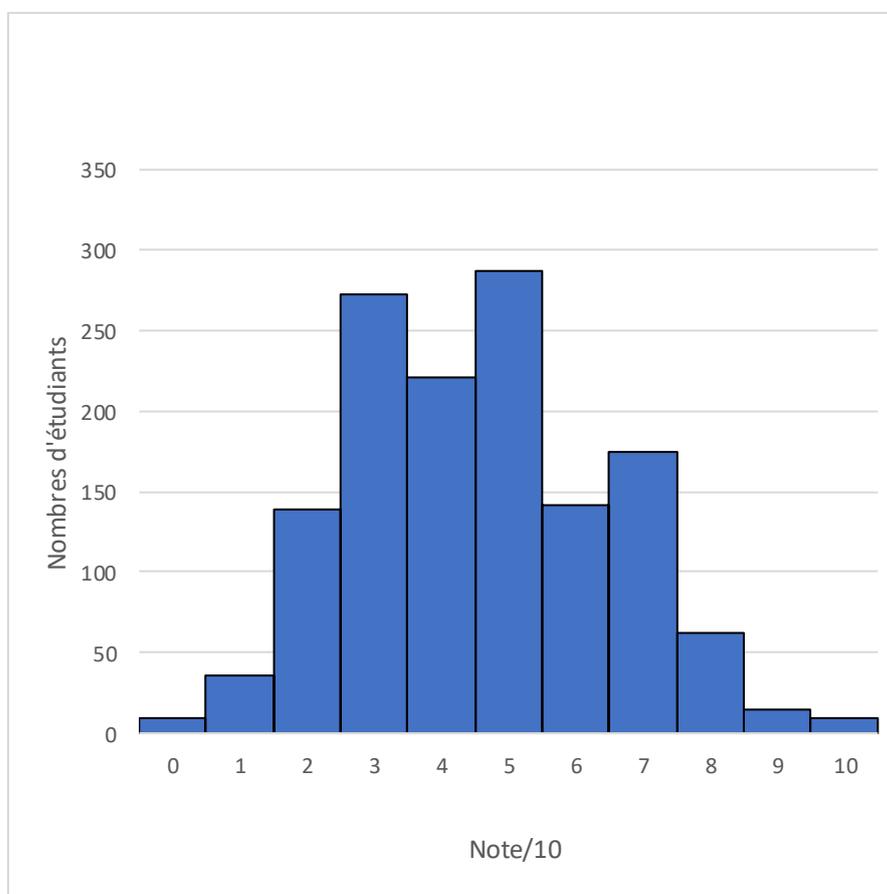


Figure 6 : Répartition des scores de connaissances des étudiants

### 3.6 Evaluation de la connaissance sur les compétences des sages-femmes en fonction de la filière de formation

Tableau 4 : Moyennes du score sur 10 en fonction de la filière des étudiants

Filières	Moyennes
Santé*	5,8
Paramédicaux	5,2
Droit, Economie, Management	4,3
Institut Universitaire de Technologie	3,7
Lettres, Langues, Psychologie	4,2
Professorats, Education, STAPS	4,5
Sciences, Ecole d'Ingénieur	4,5

\*étudiants médecine/pharmacie et PACES en cours

Les étudiants en santé avaient significativement une meilleure connaissance des compétences sages-femmes que les étudiants des autres filières universitaires ( $p=0,001$ ) comme les paramédicaux ( $p=0,002$ ) Les étudiants paramédicaux avaient une connaissance significativement supérieure à celles des étudiants des autres filières universitaires ( $p=0,001$ ).

#### 4. DISCUSSION :

##### 4.1 Résumé des principaux résultats de l'étude :

Cette étude nous a permis de montrer que la connaissance globale des compétences sage-femme reste assez hétérogène en fonction des étudiants avec des notes allant de 0 à 10, la moyenne du score étant de **5 sur 10**.

La connaissance des compétences sage-femme était significativement différente en fonction de la filière dans laquelle évolue l'étudiant. Les étudiants en santé avaient le résultat le plus élevé par rapport aux étudiants des autres filières.

Quant à l'accès à la profession les résultats des étudiants étaient les suivants : 3% connaissent la totalité des diplômes donnant accès aux études maïeutiques, 42% le nombre d'étudiants admis chaque année en école de sage-femme, 46% la durée des études de sage-femme.

Les compétences obstétricales des sages-femmes semblent être les plus connues : la déclaration de grossesse, le suivi de grossesse, la préparation à la naissance, l'accouchement, la rééducation du périnée. Seule la suture du périnée en cas de déchirure reste une compétence obstétricale connue par seulement 24 % des étudiants.

Inversement, certains actes ne faisant pas partie des compétences de la sage-femme lui sont attribués à tort : 34% des étudiants interrogés pensent que la sage-femme peut utiliser un instrument lors d'un accouchement, 21% pensent qu'elle peut réaliser une anesthésie péridurale, 16% pensent qu'elle peut prendre la décision d'une césarienne.

Les résultats sur les connaissances en lien avec les droits de prescription se détaillent comme suit : 45% des étudiants savaient que la sage-femme peut prescrire des médicaments ou des traitements mais seulement 13 % d'entre eux pensaient que la sage-femme peut aussi prescrire des substituts nicotiques s'ils le souhaitent. Seulement 22% des étudiants pensaient qu'il est possible de prescrire un arrêt de travail pour les patientes.

Les compétences autour du nouveau-né sont elles aussi peu connues. Un étudiant sur deux est d'accord pour dire que la sage-femme peut effectuer l'examen clinique de dépistage morphologique et neurosensoriel du nouveau-né à la naissance de l'enfant. Seulement 27% savaient que la sage-femme peut prescrire et effectuer les vaccins chez l'entourage du nouveau-né.

Nous pouvons constater une méconnaissance globale des compétences gynécologiques des sages-femmes. En effet, 48 % des étudiants ne savaient pas que la sage-femme est habilitée à réaliser le suivi gynécologique d'une femme tout au long de sa vie ; 53% pensaient qu'il est possible de suivre une femme uniquement pendant la grossesse. 51% des étudiants interrogés

ignoraient que la sage-femme peut prescrire et poser l'ensemble des moyens de contraception, respectivement 67% et 55% des étudiants pensaient que la sage-femme n'effectue pas le dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus. La pratique de l'IVG médicamenteuse n'était connue que par 25% des étudiants.

## **4.2 Validité interne de l'étude**

### **4.2.1. Les forces de l'étude**

Cette étude a permis d'avoir une base de travail riche pour constituer un outil de communication ciblé et adapté aux connaissances des étudiants. La création de cet outil va être utile à l'école de sage-femme de Poitiers. En effet, cette vidéo sur le métier et la formation de sage-femme pourra être en accès libre sur le site de l'école et diffusée lors d'interventions de communication (portes ouvertes de la fac, salon des lycéens, interventions dans différentes structures).

A l'université de Poitiers, c'est la seule étude portant sur l'image et la connaissance de la profession de sage-femme réalisée auprès d'une population étudiante. Les étudiants vont probablement être amenés à rencontrer au moins une fois une sage-femme au cours de leur vie ou ils vont peut-être faire le choix d'exercer ce métier. De plus, cette étude aura permis de mettre en avant le métier de sage-femme le temps d'un questionnaire et peut être d'amener une réflexion auprès des étudiants.

De plus, il a été possible de diffuser le questionnaire dans différentes unités de formation et de recherche permettant une diversité des profils des étudiants venant de l'université ou des instituts paramédicaux. Grâce à cela, les réponses des étudiants ont pu être analysées en fonction de leur parcours.

### **4.2.2. Limite de l'étude**

Une des limites de l'étude est la diffusion des questionnaires ; en effet des difficultés ont été rencontrées lors de la demande de diffusion auprès des étudiants de l'université et des étudiants paramédicaux : le refus d'une relance du questionnaire par la commission de régularisation des enquêtes a empêché une large diffusion et a entraîné un taux de participation plus bas.

Le taux de participation est faible (7%) ce qui augmente le risque de biais de sélection avec l'inclusion des étudiants les plus intéressés et les mieux informés sur ce sujet. La population des répondants était majoritairement composée de femmes (82% contre 18% d'hommes). Cette distribution va dans le sens d'un éventuel biais de sélection évoqué

précédemment qui a pu engendrer une surestimation du niveau de connaissance. Afin de confirmer la présence d'un biais d'auto-sélection, il n'a pas été possible de collecter les caractéristiques générales des non-répondants pour les comparer à celles des répondants car la diffusion a été réalisée de manière anonyme.

Enfin, il aurait pu être proposé aux étudiants les réponses justes après chaque question permettant ainsi de les informer avant de passer à la question suivante ou d'avoir toutes les réponses en fin de questionnaire. Cela aurait pu permettre une diffusion instantanée de l'information sur la profession de sage-femme.

### **4.3 Validité externe de l'étude**

#### **4.3.1. Caractéristique de la population**

L'institut national de la statistique et des études économiques en 2018 a démontré que les femmes représentaient 57,4 % de la population universitaire (22). La population étudiante poitevine était composée en 2018 de 56.6% de femmes. Notre échantillon était quant à lui composé de 82% de femmes. Deux hypothèses peuvent expliquer cette différence. La première est que le mot sage-femme étant dans le titre du questionnaire, il est probable que les étudiantes se soient senties plus visées par le questionnaire que les hommes. La seconde est que 25% des étudiants ayant répondu à notre questionnaire faisaient partis de la filière Sciences Humaines et Art or en 2018 dans les statistiques de l'université de Poitiers c'est aussi la filière la plus féminine avec plus de 68,8% de femmes (23). De façon globale, les étudiantes sont présentes majoritairement dans tous les domaines de formation sauf en Sciences, Technologies et Ingénieur.

La nationalité française est retrouvée dans 98% des cas. Il y a également 34 autres nationalités représentant 2% des étudiants ce qui est bien plus faible que l'étude menée par l'université de Poitiers en 2018 qui comptait 15,1% d'étudiants étrangers inscrits (23). Le mode de diffusion du questionnaire par mail peut sans doute expliquer que les étudiants ne parlant pas ou ne sachant pas lire le français n'ont pas pu répondre et participer.

Concernant l'âge de la population, les étudiants avaient : <18 ans (1%), entre 18 et 20 ans (47%), 21 et 23 ans (36%),  $\geq$  24 ans (14%). Dans une étude similaire menée auprès des étudiants de Clermont Ferrand en 2016, les étudiants avaient entre 20 et 25 ans (51,9%), moins de 20 ans (40%) ou plus de 25 ans (8,1%) (24). Nous pouvons observer que l'âge des deux populations d'étude est semblable.

La population de notre étude est principalement représentée par la composante des Sciences Humaines et Art (25%), mais également la composante des Sciences fondamentales et appliquées (14%) suivie par l'UFR de Médecine/Pharmacie (11%), les Instituts Paramédicaux (11%) et l'UFR de Lettres et Langues (8%). Cette distribution est cohérente avec la description des effectifs des différentes composantes réalisée en 2018 par l'université. Les 3 composantes comprenant le plus d'étudiants étaient à 19% l'UFR des Sciences Humaines et Art, 18% l'UFR de Médecine/Pharmacie et 13% l'UFR Sciences fondamentales et appliquées (23).

La population de l'étude est en cursus licence dans 70% des cas, en cursus master dans 26% des cas, en doctorat pour 3% et en formation supplémentaire de moins de 1 an pour 1% des cas. Il y avait 57% d'étudiants en cursus licence, 28% en cursus master, 7% en cursus doctorat et 8% en DUT en 2018 sur l'université de Poitiers (23). Nous pouvons remarquer que nous avons légèrement plus de répondants en cursus Licence.

#### **4.3.2. Connaissance sur l'accès à la profession**

Ils sont aujourd'hui bien au fait que la profession de sage-femme est accessible aux hommes avec 99% de bonnes réponses. Dans une étude portant sur la connaissance de la profession de sage-femme chez les femmes en 2017, les femmes répondaient à 97,6% que les hommes avaient accès au métier de sage-femme (25). C'est une connaissance maintenant bien ancrée dans la population.

Le statut médical semble être bien connu de la majorité des étudiants (63%). Dans des études similaires les étudiants répondaient à 65% et à 78% que la profession était médicale (23) (25). Dans une étude de 2019 auprès des médecins généralistes, 62% pensaient que la profession était médicale (26). Dans une autre étude interrogant les primigestes en 2008, seulement 25% d'entre elles considéraient que la profession était médicale (27).

Les étudiants semblaient ne pas connaître les différents diplômes permettant d'accéder aux études de sage-femme. En effet, dans notre étude seulement 3% des étudiants connaissaient la totalité des diplômes donnant accès aux études maïeutique. Respectivement 41% et 39% d'entre eux pensaient qu'après une 3<sup>ème</sup> année de licence science ou une 2<sup>ème</sup> année de licence science de la vie il est possible d'accéder aux études de sage-femme. Cette possibilité existe grâce à la passerelle universitaire créée à Poitiers en 2017 mais vouée à disparaître suite à la réforme des études de santé. Nous constatons que le nombre d'étudiants pensant qu'il est

possible d'accéder aux études de sage-femme par ce biais est cohérent par rapport aux nombres d'étudiants connaissant l'existence de la passerelle universitaire (52%). Il est possible d'en déduire que les étudiants ne connaissant pas la passerelle universitaire n'ont pas pu cocher ces deux réponses justes. De plus, on peut observer que 47% des étudiants pensaient qu'il est possible de faire des études de sage-femme après un diplôme paramédical, ce qui est le cas grâce à la passerelle d'accès direct en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année et à la nouvelle réforme des études de santé dans certaines universités. Mais seulement 8% des étudiants ont connaissance de cette passerelle, nous pouvons alors nous demander si les étudiants ayant coché la réponse « diplôme paramédical » ne pensent pas que le métier de sage-femme n'est qu'une spécialisation d'un diplôme paramédical. Cette erreur a été mise en évidence dans d'autres études comme celle de Amandine HUGO en 2016 où 29% des étudiants interrogés pensaient que le métier de sage-femme était une spécialisation d'un autre diplôme (23).

Il peut aussi être admis que cette question manquait de clarté et le type de question à choix multiples a pu biaiser le taux de réponses justes.

Seulement 46% des étudiants poitevins savaient que les études de sage-femme durent 5 ans. Dans une étude interrogant les étudiants en PACES en 2011 à Grenoble, les étudiants répondaient à 46,6% que la formation durait 5 ans (21). Cet aspect de la formation semble aussi peu connu de la population étudiante poitevine que celles d'autres universités. Mais les étudiants ont malgré tout des connaissances plus élevées concernant la durée d'études que des médecins généralistes interrogés lors du même type d'enquête en 2008 ; seulement 11,8% d'entre eux savaient qu'il y avait 5 ans d'études (26).

Dans l'ensemble, les étudiants connaissent que partiellement l'accès à la profession et la formation initiale des sages-femmes. L'outil de communication devra intégrer cette notion.

#### **4.3.3. Connaissance des compétences obstétricales**

Dans l'ensemble, les compétences obstétricales des sages-femmes sont les plus connues des étudiants car la moyenne du score obtenu est de 5 sur 10. Les étudiants savent que les sages-femmes peuvent : déclarer une grossesse, faire le suivi médical d'une grossesse physiologique, pratiquer l'accouchement eutocique, faire la préparation à la naissance et qu'elles ne peuvent pas faire une césarienne ni prendre la décision de la faire. On peut voir que ces compétences qui sont les plus connues sont aussi les compétences les plus anciennes et les aspects principaux de la formation.

Les étudiants poitevins semblent avoir les mêmes connaissances que des étudiants Clermontois interrogés en 2016 (23) mais ils ont une connaissance supérieure aux femmes en âge de procréer (27).

La compétence obstétricale la moins connue demeure la suture du périnée. En effet seulement 24 % avaient la bonne réponse. L'origine de cette méconnaissance peut être liée au fait que le mot périnée n'est pas connu de tous et il peut aussi être un tabou surtout chez les jeunes. Une étude menée en 2005 auprès de 154 nullipares a montré que pour 20 % des femmes le mot périnée était tabou en raison de son caractère intime et sexuel ou pour des raisons de pudeur. Seulement 14 % disaient avoir une vision précise de leur périnée et près de 50 % ne le visualisaient pas du tout n'osant pas le regarder (28).

Cependant les étudiants nous attribuent aussi des compétences surestimées en obstétrique comme faire des échographies sans diplôme supplémentaire, poser une anesthésie péridurale ou bien encore utiliser un instrument lors de l'accouchement. Ces résultats peuvent paraître surprenants, nous pourrions nous dire que si les étudiants pensent que suturer une déchirure n'est pas du ressort de la sage-femme en raison de l'aspect technique, ils penseraient alors aussi qu'utiliser une ventouse ou des forceps ou poser une péridurale ne fait pas partie de son champ de compétences.

#### **4.3.4. Connaissance des compétences gynécologiques**

Les compétences gynécologiques sont peu connues, les étudiants ont obtenu une moyenne de 4 sur 10.

La compétence la plus connue est celle de la rééducation du périnée. Ce qui peut paraître surprenant au vu de la population interrogée. En effet la rééducation du périnée est un sujet souvent abordé après un accouchement or en France selon une enquête de l'Observatoire de la vie étudiante menée en 2016, seulement 4,5% de la population étudiante a été confronté à la parentalité. On peut alors se demander d'où les étudiants connaissent cette compétence des sages-femmes qui semblent peu les concerner par rapport à d'autres compétences gynécologiques.

De plus, nous pouvons remarquer que seulement la moitié des étudiants pensent que la sage-femme peut réaliser le suivi gynécologique d'une femme tout au long de sa vie. Pourtant, une analyse de l'offre de soins a mis en évidence que l'avenir risque d'être marqué par une

pénurie de gynécologues, il était alors proposé un recours logique aux sages-femmes. Pour cela, il est donc nécessaire que la population sache qu'il est possible de consulter une sage-femme dès la puberté et même après la ménopause (29) (30). Il peut aussi être admis que la question portant sur le suivi gynécologique d'une femme pendant la grossesse peut porter à confusion et a pu induire les étudiants en erreur.

Le manque de connaissance sur les compétences gynécologiques des sages-femmes semble être confirmé à la lecture des autres résultats. En effet, plus de la moitié des étudiants ne savent pas que les sages-femmes peuvent prescrire l'ensemble des contraceptifs, poser un dispositif intra-utérin ou un implant. La réalisation du frottis cervico-utérin de dépistage par la sage-femme était connue comme possible par seulement 45% des étudiants et le dépistage clinique du cancer du sein par 33% des étudiants. Le droit de pratiquer l'interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse reste la compétence la moins connue par les étudiants poitevins. Or selon un article paru en 2011 dans la revue française des affaires sociales, le nombre d'IVG augmente depuis des années chez les femmes âgées de moins de 25 ans et des mineures, ce qui correspond majoritairement à la population de notre étude (31). Il est donc primordial que cet aspect de la profession soit mis en avant et connu par les étudiants.

Pour expliquer cette méconnaissance des compétences gynécologiques des sages-femmes, les principaux arguments avancés sont la nouveauté de ces compétences et l'adaptation récente des sages-femmes. De plus l'IVG médicamenteuse est encore pratiquée par une minorité de sages-femmes.

#### **4.3.5. Connaissances des compétences pédiatriques**

A la question la sage-femme peut-elle effectuer le premier examen pédiatrique à la naissance, 47% des étudiants connaissaient cette compétence et 27% déclaraient ne pas savoir. En comparant notre étude à des études préexistantes, nous pouvons remarquer que cette compétence pédiatrique semble être connue de la même façon peu importe l'âge, le sexe ou la catégorie socio-professionnelle. En effet dans une étude interrogant la population générale sur les compétences et la représentation sociale de la sage-femme, les interrogés obtenaient le même score de réponse avec 44% de bonnes réponses (32). De plus dans une étude interrogant les internes en médecine générale, ils obtenaient environ le même score avec 50% de bonnes réponses (33).

#### **4.3.6. Connaissance du droit de prescription**

Le droit de prescription est peu connu par les étudiants, ils obtiennent une moyenne de 3 sur 10.

La prescription la plus connue est celle des médicaments ou traitements avec 45% de bonnes réponses. Ce qui semble le plus logique, en effet le droit de prescription pour les médicaments comme des antalgiques, antispasmodiques ou encore la contraception est le droit de prescription le plus couramment utilisé par la sage-femme peu importe le lieu d'exercice (34).

La prescription la moins connue est celle des substituts nicotiques avec seulement 13% de bonnes réponses et 45% d'étudiants qui disaient ne pas savoir répondre à cette question. Cela pourrait expliquer ce manque de connaissance par le fait qu'il s'agit d'un élargissement du champ de prescription récent datant de janvier 2016, tout comme le droit de prescrire et effectuer des vaccins chez le nouveau-né et son entourage qui n'est connu que par 27% des étudiants.

Une étude réalisée en 2015 mettait en évidence que les pharmaciens méconnaissaient dans l'ensemble le droit de prescription des sages-femmes (35). Or selon le Collectif des sages-femmes ce sont eux qui sont souvent amenés, en officine, à conseiller les patients et les orienter vers des professionnels de la santé (36). Il est vrai que les prescriptions des sages-femmes étaient jusqu'à limitées et listées, ce qui rendait plus difficiles leurs connaissances auprès des autres professionnels de santé, mais la loi « RIST » du 26 avril 2021 permet un élargissement du droit de prescription des sages-femmes que ce soit au niveau des arrêts de travail ou sur la prescription de dépistages ou de médicaments.

#### **4.3.7. Analyse de la connaissance sur les compétences des sages-femmes en fonction de la filière de formation**

La filière de la santé et les étudiants paramédicaux connaissaient mieux la profession que tous les étudiants des autres filières ce qui était un résultat attendu car ce sont des professions qui côtoie la profession de sage-femme au cours des études (notamment depuis la mise en place de la Première année commune aux études de santé) et au sein des centres hospitaliers universitaires.

#### 4.4 Création de l'outil de communication :

La création de l'outil de communication a été le fruit de plusieurs réflexions. Il y a fallu dans un premier temps choisir le mode de communication le plus adapté au contenu et à la population cible en l'occurrence les étudiants Poitevins.

Les supports de communication explosent depuis la révolution numérique. L'apparition des smartphones et la facilité d'accès à internet n'importe où et à n'importe quel moment ont permis le développement de nouveaux supports de communication.

Parmi tous les moyens de communication, la vidéo est sans doute celle dont l'impact est le plus important aujourd'hui. Son usage par de nombreuses entreprises et par les publicitaires est la preuve que la vidéo est devenue un moyen de communication indispensable. Selon une étude de SOxH factory BVA, 82% des internautes français regardent régulièrement des vidéos sur le web et les plus jeunes (- de 35 ans) privilégient de plus en plus leur smartphone comme support de visionnage. C'est un excellent canal de communication avec des contenus bien plus susceptibles d'être repartagés que des articles contenant des textes ou des images. La vidéo a depuis quelques années réussi à s'imposer sur les réseaux sociaux, permettant un repartage encore plus massif des contenus. Youtube est aujourd'hui le réseau diffusant le plus de vidéos, 829000 vidéos y sont ajoutés chaque jour. Selon une étude, un internaute sur quatre partage des vidéos sur les blogs ou les réseaux sociaux et on estime également qu'ajouter un lien vidéo à un mail augmenterait de 96 % la probabilité que celui-ci soit lu. La vidéo suscite la curiosité et stimule les sentiments du spectateur ce qui donne plus d'impact. Selon diverses études un individu mémorise en effet 20% de ce qu'il entend et 30 % de ce qu'il voit et il retient 70% de ce qu'il voit et entend. La technologie permet aujourd'hui de faire des vidéos aussi simplement que d'écrire un texte.

Dans notre cas nous avons alors choisi de créer une vidéo à visée informative et pédagogique. Pour cela nous allons créer un Draw My Life. Ce format de vidéo est apparu en 2013 aux Etats-Unis créé par un Youtubeur. Le principe est de raconter une histoire ou bien de diffuser une information à l'aide d'une voix off accompagnée de dessins. Il s'agit d'une vidéo courte de 3 à 10 min permettant de garder l'attention du spectateur, elle permet de diffuser un message clair accompagné d'image ou de texte dessiné simplement permettant d'illustrer les propos. Elle est facile à réaliser et à petit budget.

Ensuite il a fallu travailler sur le contenu de la vidéo. Le questionnaire sur la connaissance du métier de sage-femme et l'analyse des résultats nous ont permis de cibler nos informations sur les points qui semblent être les moins connus par les étudiants.

La première partie de la vidéo sera consacrée à la formation de sage-femme à Poitiers. Le mode d'entrée à l'école de sage-femme sera détaillé puis le nombre d'étudiants admis et la durée des études. La seconde partie détaillera les compétences des sages-femmes. Au vu des résultats les compétences obstétricales seront évoquées plus rapidement en effet il s'agit de la partie la plus connue par les étudiants et celle où ils avaient obtenu le meilleur score de connaissances. Nous aborderons ensuite le rôle de la sage-femme dans le suivi gynécologique des femmes. Dans le détail, nous insisterons sur la possibilité du suivi gynécologique à tout âge de la femme et non seulement pendant une grossesse puis nous évoquerons la possibilité de prescrire et de poser toutes les contraceptions. L'importance du dépistage du cancer du sein et de l'utérus par la sage-femme sera abordée. Et enfin nous parlerons de l'IVG médicamenteuse qui est une des compétences les moins connues. Nous expliquerons ensuite la place de la sage-femme au niveau pédiatrique, le premier examen à la naissance et sa place dans la réanimation. Pour finir nous parlerons du droit de prescription des sages-femmes qui a obtenu le plus mauvais score à la suite de notre questionnaire. Des exemples de prescriptions seront donnés.

Chaque information donnée sera illustrée par des dessins simples faits à main levée en même temps que la diffusion de l'information.

Cette vidéo permettra ainsi d'informer les étudiants sur le métier de sage-femme mais aussi de faire connaître ce métier qui rencontre actuellement des difficultés de recrutements au sein des centres hospitaliers et des remplacements libéraux.

## 5. CONCLUSION

Cette étude avait pour objectif d'évaluer les connaissances des étudiants Poitevins sur la profession et les compétences des sages-femmes afin de créer un outil de communication adapté et efficace. Au terme de ce travail, certains aspects de la profession semblent méconnus en particulier les compétences les plus récentes. Les compétences gynécologiques et le droit de prescription des sages-femmes restent peu connus des étudiants bien qu'ils aient des connaissances plus satisfaisantes en ce qui concerne l'accès à la profession et les compétences obstétricales.

Nous espérons que le Draw my life proposé à l'issue de cette enquête permettra de par son format et son contenu à améliorer les connaissances sur cette profession.

Cet outil pourra être utilisé lors de toutes les actions de communication de l'école de sages-femmes. Ce support pourra également être proposé au service de communication du CHU pour maximiser la diffusion de l'information.

Une évaluation de l'outil par l'équipe pédagogique de l'école, par des sages-femmes diplômées ou des étudiants sages-femmes pourrait être envisagée afin d'optimiser son contenu. Il serait également intéressant d'évaluer l'intérêt de la population étudiante pour ce support par le nombre de vue sur les sites sur lesquels il sera diffusé.



## 6. **BIBLIOGRAPHIE**

1. Conseil national de l'Ordre des sages-femmes. Histoire [Internet]. Disponible sur : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/ordre/histoire/>
2. Vajou A. La responsabilité juridique de la sage-femme lors de la délégation d'actes [mémoire maïeutique]. Paris : Ecole de Sage-Femme Hôpital Saint-Antoine ; 2017. Disponible sur : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr>
3. République Française. Article L4151-1 Modifié par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 127 [Internet]. Code de la Santé Publique. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665&idArticle=LEGIARTI000006688926>
4. Arrêté du 10 décembre 2007 portant approbation de la convention nationale destinée à organiser les rapports entre les sages-femmes libérales et les caisses d'assurance maladie | Legifrance [Internet]. Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2007/12/10/SJSS0770946A/jo/article\\_num3](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2007/12/10/SJSS0770946A/jo/article_num3)
5. République Française. LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. [internet] janv 26, 2016. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031912641&categorieLien=id>
6. Arrêté du 10 octobre 2016 fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à pratiquer | Legifrance [Internet]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/10/10/AFSP1627675A/jo/texte>
7. République Française. Article D4151-25 Créé par Décret n°2016-743 du 2 juin 2016 - art. 5 relatif à la participation des sages-femmes à la politique vaccinale [internet]. Code de la santé publique. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/>
8. Décret n° 2012-885 du 17 juillet 2012 relatif aux conditions dans lesquelles les sages-femmes concourent aux activités d'assistance médicale à la procréation | Legifrance [Internet]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2012/7/17/AFSH1226287D/jo/texte>
9. République Française. LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires [internet]. juill 21, 2009. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020879475&categorieLien=id>
10. Décret n° 2016-743 du 2 juin 2016 relatif aux compétences des sages-femmes en matière d'interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse et en matière de vaccination [internet] juin 2, 2016. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/6/2/AFSP1608429D/jo/texte>

11. Arrêté du 27 juin 2006 fixant la liste des dispositifs médicaux que les sages-femmes sont autorisées à prescrire | Legifrance [Internet]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000024688759>
12. Conseil national de l'Ordre des sages-femmes. Le droit de prescription [Internet]. Disponible sur : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/etre-sage-femme/competences/droit-prescription/>
13. Arrêté du 8 août 2016 modifiant l'arrêté du 12 octobre 2011 modifié fixant la liste des médicaments que peuvent prescrire les sages-femmes | Legifrance [Internet]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/8/8/AFSP1613265A/jo/texte>
14. Arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé | Legifrance [Internet]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000021277791&dateTexte=20190813>
15. Projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé. Etude d'impact février 2019 | Legifrance [Internet]. [cité 21 oct 2019] NOR : SSAX1900401L/Bleue-2. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000038124322/>
16. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Suppression de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) : les nouvelles modalités d'études de santé publiées [Internet]. Disponible sur : [//www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid146432/suppression-de-la-paces-les-nouvelles-modalites-d-etudes-de-sante-publiees.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid146432/suppression-de-la-paces-les-nouvelles-modalites-d-etudes-de-sante-publiees.html)
17. Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique. Legifrance [Internet]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039309386&categorieLien=id>
18. Université de Poitiers. Accès aux études de santé à l'université de Poitiers [Internet]. Disponible sur : <https://www.univ-poitiers.fr/14-licences-qui-menerent-aux-etudes-de-sante/>
19. Nief L. Recrutement des étudiants sages-femmes par PCEM1 : 5 ans après ou en est-on ? Mémoire sage-femme, Université de la Méditerranée, Aix Marseille II, 2007. Disponible sur : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr>
20. Bonnaud-Antignac A, Tessier P, Quere M, Guihard É, Hardouin J-B, Nazih-Sanderson F, et al. Stress, qualité de vie et santé des étudiants. Suivi de cohorte en première année commune d'étude en santé (PACES). J Thérapie Comport Cogn. juin 2015 ;25(2):58-65. DOI : 10.1016/j.jtcc.2015.02.001
21. Le Ber A. Etudiants en première année des études de santé : éléments recherches pour leur future profession et connaissance de la profession de sage-femme.

- Mémoire sage-femme, Grenoble, [Internet]. 2011 Disponible sur : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00617738/document>
22. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Source : système d'information et études statistiques. 2018 [Internet]. Insee. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques>
  23. Université de Poitiers. Annuaire statistique 2017-2018 [Internet]. Disponible sur : <https://www.univ-poitiers.fr/choisir-luniversite/decouvrir-luniversite-de-poitiers/donnees-statistiques/>
  24. Hugo A Les connaissances des étudiants sur la profession de sage-femme : enquête auprès de 2495 étudiants des universités [Mémoire Maïeutique]. Clermont-Ferrand ; 2016. [internet] Disponible sur : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01566848>
  25. Gauvain A, Humbert X, Leglinel M-O, Giffard É. Perception de la profession de sage-femme par les femmes. *Vocation Sage-femme*. [Mémoire Maïeutique] nov 2019 ;18(141):23-9
  26. Benayon A. Connaissances de la profession de sage-femme par les médecins généralistes : Collaboration entre les deux professions [Mémoire Maïeutique]. Clermont-Ferrand ; 2008.
  27. Drieux E. Sage-femme, qui es-tu ? : Connaissances de la profession de sage-femme par les femmes en âge de procréer [Mémoire Maïeutique]. Clermont-Ferrand ; 2008
  28. Tonneau H, Branger B, Chauvin F, Guemeur J. et Grall J.Y. Le périnée, qu'en savent les femmes ? In : *La Revue Sage-Femme*. juin 2005, Vol. 4, n° 3, pp. 109-114. DOI 10.1016/S1637-4088(05)86220-0.
  29. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Enseignement-Éducation - Professionnels de santé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : comparaisons départementales [Internet]. Insee. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012677>
  30. Billon A. Question écrite n° 09911 publiée dans le JO Sénat du 11/04/2019 - page 1906 [internet] disponible sur : [http://www.senat.fr/questions/jopdf/2019/2019-04\\_11\\_seq\\_20190015\\_0001\\_p000.pdf](http://www.senat.fr/questions/jopdf/2019/2019-04_11_seq_20190015_0001_p000.pdf)
  31. Vilain A. Les femmes ayant recours à l'IVG : diversité des profils des femmes et des modalités de prise en charge. *Revue française des affaires sociales*. 22 juin 2011;(1) :116-47.
  32. Picot C. Compétences et représentation sociale de la sage-femme : enquête auprès de la population du bassin valentinois. [Mémoire Maïeutique]. Grenoble ; 2019 ;64. [internet] Disponible sur : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02287995>

33. Roche B. Connaissance des compétences des sages-femmes par les internes de médecine générale [Mémoire Maïeutique]. Limoges ; 2017 [internet] Disponible sur : <https://aurore.unilim.fr/memoires/nxfile/default/d2eb7dcd-61c1-4458-b5bc-fef51d31e7c2/blobholder:0/M-SM2017-019.pdf>
34. Amri S. Sage-femme et prescriptions : des textes législatifs à la réalité : étude quantitative, comparative et descriptive avec une approche qualitative [Mémoire Maïeutique]. Lille ; 2017 [internet] Disponible sur : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01366269>
35. Vansteelant M-J. Visibilité de la profession de SF auprès des pharmaciens. [Mémoire Maïeutique]. Lille ; 2015. [internet] Disponible sur : <http://cosf59.fr/wp-content/uploads/2018/11/Visibilit%C3%A9-de-la-profession-de-SF-aupr%C3%A8s-des-pharmaciens-M%C3%A9moire-Marie-Julie-Vansteelant.pdf>
36. Le Collectif des Sages-Femmes. Propositions de parcours de santé des femmes - Sagefemme praticien de 1er recours [Internet]. 2013 [https://static.cnsf.asso.fr/wp-content/uploads/2018/02/20131120\\_parcours-sant%C3%A9-des-femmes\\_SF-1er-recours.pdf](https://static.cnsf.asso.fr/wp-content/uploads/2018/02/20131120_parcours-sant%C3%A9-des-femmes_SF-1er-recours.pdf) sages-femmes par les

## 7. ANNEXES

### Annexe I : 14 licences avec accès santé proposé par l'université de Poitiers

- **Licence Droit** site de Poitiers avec accès Santé
- Licence Economie et gestion avec accès Santé
- **Licence Chimie** avec accès Santé
- Licence Informatique avec accès Santé
- Licence Mathématiques avec accès Santé
- **Licence Physique** avec accès Santé
- Licence Sciences de la terre avec accès Santé
- Licence Sciences de la vie avec accès Santé
- Licence Sciences pour l'ingénieur avec accès Santé
- Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) – Anglais avec accès Santé
- Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) – Espagnol avec accès Santé
- **Licence Lettres** avec accès Santé
- Licence Sciences du langage avec accès Santé
- **Licence STAPS** site de Poitiers avec accès santé

**Annexe II : Mail envoyé aux étudiants**

Bonjour,

étudiante sage-femme à l'université de Poitiers, pour mon mémoire de fin d'études, je souhaite étudier la connaissance des étudiants de

l'université de Poitiers sur la réforme des études de santé de 2020, le nombre d'étudiants qu'elle est susceptible de toucher, ainsi que

les connaissances sur la profession et les compétences des sages-femmes.

Les étudiants de PACES sont invités à répondre, mais pas ceux des filières Médecine – Pharmacie – Sage-Femme – Dentaire – Kinésithérapeute

Mon questionnaire est anonyme, comprend 15 questions et vous demandera moins de 10 minutes.

Je vous serais très reconnaissante de me permettre d'avancer dans mon projet et de clôturer mes années d'études en y répondant.

Pour cela, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant : <https://survey.appli.univ-poitiers.fr/956137?lang=fr>

Merci pour votre participation !

Cloé Jousseume

Etudiante sage-femme 5e année

### **Annexes III : Questionnaire évaluant la connaissance de la réforme et la connaissance de la profession de sage-femme**

Connaissance de la réforme 2020 sur l'accès aux études de santé, impact sur les étudiants de l'Université de Poitiers, et connaissance de la profession de sage-femme

A partir de 2020, les études santé deviendront les études « Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie » (MMOP). Chaque université pourra déterminer le cursus par lequel les étudiants auront accès aux études médicales. Le nombre d'étudiants formés sera établi en fonction des capacités de formation des universités et des besoins du système de santé. Cette réforme, va permettre à des étudiants de tout horizon et de toutes filières d'accéder aux études de santé. Mais les étudiants Poitevins connaissent-ils ce projet de réforme, seront-ils intéressés par ce nouveau mode de sélection ?

Étudiante sage-femme à l'université de Poitiers, pour mon mémoire de fin d'études, je souhaite étudier la connaissance des étudiants de l'université de Poitiers sur cette réforme, le nombre d'étudiants qu'elle est susceptible de toucher, ainsi que les connaissances sur la profession et les compétences des sages-femmes.

Je vous serais très reconnaissante de répondre à ce questionnaire. Il est anonyme, il comprend 15 questions et vous demandera 10 minutes.

#### Questionnaire pour les étudiants Poitevins

L'accès à la profession de sage-femme :

1. Suite à quel(s) diplôme(s) est-il possible de prétendre aux études de sage-femme ?
  - Brevet des collèges
  - CAP
  - BAC pro
  - BEP
  - BAC généraux
  - BAC S seulement
  - Diplôme paramédical
  - BTS
  - DUT
  - 2<sup>ème</sup> année de licence science de la vie

- 3<sup>ème</sup> année de licence science
  - Master
  - Doctorat
2. Avez-vous entendu parler des passerelles universitaires pour accéder aux études médicales ?
- Oui
  - Non
3. Si oui, souhaiteriez-vous accéder aux études médicales via ces passerelles universitaires ?
- Oui
  - Non
4. Avez-vous entendu parler des passerelles régionales pour accéder aux études médicales ?
- Oui
  - Non
5. Si oui, souhaiteriez-vous accéder aux études médicales via ces passerelles régionales ?
- Oui
  - Non
6. Selon vous, la profession de sage-femme est une profession ?
- Médicale
  - Paramédicale
  - Je ne sais pas
7. Selon vous, approximativement combien d'étudiant(e)s accèdent à l'école de sage-femme de Poitiers par an ? (Une seule réponse possible)
- 10 étudiant(e)s
  - 20 étudiant(e)s
  - 30 étudiant(e)s
  - 40 étudiant(e)s
  - Autres : ...

8. Selon vous, quelle est la durée des études de sage-femme ? (Une seule réponse possible)

- 1 an
- 2 ans
- 3 ans
- 4 ans
- 5ans
- + de 5 ans
- Formation complémentaire de 2 ans après un diplôme infirmier

9. Selon vous, la profession de sage-femme est-elle accessible aux hommes ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Les compétences obstétricales et gynécologiques des sages-femmes :

10. Selon vous la sage-femme peut ? (Une seule réponse possible pour chaque affirmation)

	Oui	Oui seulement avec une formation complémentaire	Non	Je ne sais pas
Déclarer une grossesse				
Suivre et assurer le suivi d'une grossesse normale				
Faire les échographies pendant la grossesse				
Assurer la préparation à la naissance et à la parentalité				
Prescrire un arrêt de travail				
Pratiquer un accouchement				

Effectuer une anesthésie péridurale				
Utiliser un instrument lors de l'accouchement type forceps				
Prendre la décision de faire une césarienne				
Pratiquer la césarienne				
Effectuer la suture du périnée en cas de déchirure				
Effectuer l'examen clinique de dépistage morphologique et neurosensoriel du nouveau-né à la naissance				
Réaliser le suivi gynécologique d'une femme uniquement pendant la grossesse				
Réaliser le suivi gynécologique d'une femme tout au long de sa vie				
Prescrire l'ensemble des contraceptifs				
Poser un stérilet				
Poser un implant				
Effectuer le dépistage du cancer du sein				
Prescrire une mammographie				
Effectuer le dépistage du				

cancer du col de l'utérus (Frottis)				
Pratiquer l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse (IVG)				
Pratiquer l'IVG chirurgicale				
Prescrire certains médicaments ou traitements				
Effectuer la rééducation du périnée des femmes				
Prescrire et effectuer des vaccins chez le nouveau-né et son entourage				
Prescrire des substituts nicotiques				

Renseignements généraux :

11. Vous êtes :

- Une femme
- Un homme

12. Dans quelle tranche d'âge vous situez vous ?

- < 18 ans
- 18-20 ans
- 21-23ans
- 24-26 ans
- 27-30 ans
- > 30 ans

13. Vous êtes de nationalité :

- Française
- Autre

14. Quel est votre niveau d'étude ?

- Licence
- Master
- Doctorat
- Formation de 1 an

15. Dans quelle composante de l'université êtes-vous ? (À préciser)

- Médical et Pharmaceutique
- Droit et sciences sociales
- IUT
- Sciences économiques
- Institut d'administration des entreprises (IAE)
- Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)
- Institut des risques industriels, assurantiels et financiers (IRIAF)
- Sciences fondamentales et appliquées
- Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers (ENSIP)
- Sciences du sport
- Lettres et langues
- Sciences humaines et arts
- Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
- Ergothérapeute
- Aide-soignant
- Manip radio
- Infirmier
- Autres : ... (à préciser)

Merci de votre participation !

Si vous souhaitez plus d'informations : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid146432/suppression-de-la-paces-les-nouvelles-modalites-d-etudes-de-sante-publiees.html>

**Annexes IV : description des connaissances des étudiants sur les compétences obstétricales**

Compétences Obstétricales n=1367	Oui		Oui seulement avec une formation complémentaire		Non		Je ne sais pas	
	n	(%)	n	(%)	n	(%)	n	(%)
Déclarer une grossesse	851	(62)	162	(12)	111	(8)	243	(18)
Suivre et assurer le suivi d'une grossesse normale	1139	(83)	124	(9)	37	(3)	67	(5)
Faire les échographies de grossesse	792	(58)	260	(19)	181	(13)	134	(10)
Assurer la préparation à la naissance _et à la parentalité	1223	(89)	82	(6)	6	(0)	56	(4)
Pratiquer un accouchement	1153	(84)	138	(10)	43	(3)	33	(3)
Effectuer une anesthésie péridurale	284	(21)	249	(18)	565	(41)	269	(20)
Utiliser un instrument lors de l'accouchement type forceps	458	(34)	214	(16)	329	(24)	366	(27)
Prendre la décision de faire une césarienne	222	(16)	110	(8)	747	(55)	288	(21)
Pratiquer la césarienne	112	(8)	123	(9)	914	(67)	218	(16)

Effectuer la suture du périnée en cas de déchirure	331 (24)	198 (15)	397 (29)	441 (32)
Effectuer l'examen clinique de dépistage morphologique et neurosensoriel du nouveau-né à la naissance	644 (47)	189 (14)	160 (12)	374 (27)

**Annexe V : description des connaissances des étudiants sur le droit de prescription**

Droit de Prescription n=1263	Oui	Oui seulement avec une formation complémentaire	Non	Je ne sais pas
	n (%)	n (%)	n (%)	n (%)
Prescrire un arrêt de travail	304 (22)	50 (4)	633 (46)	380 (28)
Prescrire une mammographie	529 (39)	76 (6)	386 (28)	376 (27)
Prescrire des substitues nicotiniques	183 (13)	54 (4)	517 (38)	613 (45)
Prescrire certains médicaments et traitements	621 (45)	147 (11)	340 (25)	259 (19)
Prescrire et effectuer des vaccins chez le nouveau-né et son entourage	375 (27)	162 (12)	449 (33)	381 (28)

**Annexe VI : description des connaissances des étudiants sur les compétences gynécologiques**

Compétences Gynécologiques n=1367	Oui n (%)	Oui seulement avec une formation complémentaire n (%)	Non n (%)	Je ne sais pas n (%)
Réaliser le suivi gynécologique d'une femme uniquement pendant la grossesse	721 (53)	99 (7)	357 (26)	190 (14)
Prescrire l'ensemble des contraceptifs	675 (49)	65 (5)	389 (28)	238 (18)
Réaliser le suivi gynécologique d'une femme tout au long de sa vie	708 (52)	77 (6)	392 (28)	190 (14)
Poser un DIU	557 (41)	126 (9)	389 (28)	295 (22)
Poser un implant contraceptif	512 (37)	119 (9)	412 (30)	324 (24)
Effectuer le dépistage du cancer du sein	455 (33)	129 (10)	426 (31)	357 (26)
Effectuer le dépistage du cancer de l'utérus (frottis)	610 (45)	134 (10)	314 (23)	309 (22)
Pratiquer l'interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse	344 (25)	157 (12)	479 (35)	387 (28)
Pratiquer l'IVG chirurgicale	45 (3)	83 (6)	891 (65)	348 (26)
Effectuer la rééducation du périnée des femmes	962 (70)	137 (10)	79 (6)	189 (14)

## 8. SUMMARY AND KEY-WORDS

**Introduction :** The midwifery profession is universally known for its role in supporting women during childbirth, but its functions are not limited to this aspect. In constant evolution since years the profession of midwife could see its competences widened that it is at the obstetric, gynaecological, paediatric level but also of the prescriptions. The objectives of this study were to create a communication tool to meet the information needs of students on the profession and training of midwives in order to meet the expectations of the HCERES (High Council for the Evaluation of Research and Higher Education).

**Material and methods :** This were a descriptive cross-sectional observational study of university and paramedical students in Poitiers, based on an online questionnaire sent via university mailboxes. Data collection was carried out during the 2019/2020 academic year over two months.

**Results :** Students had the highest knowledge score on access to midwifery and obstetrical skills. The majority knew that midwives could declare a pregnancy, follow up on a pregnancy, prepare for birth, give birth, and perform perineal rehabilitation. Gynaecological skills are less well known: 48% of the students did not know that midwives are authorized to carry out gynaecological monitoring of a woman throughout her life. 51% did not know that they can prescribe and administer all types of contraception. Only 25% of the students were aware of the practice of medicated abortion. Skills related to new-borns were also not well known. 47% knew that the midwife can perform a clinical examination of the new-born at birth. Finally, 45% of the students knew that the midwife prescribes medication, 13% thought that the midwife prescribes nicotine substitutes and 22% thought that it is possible to prescribe a work stoppage. Health students had significantly better knowledge than students in other fields.

**Conclusion :** Some aspects of the profession still seem to be unknown, particularly the most recent skills such as gynaecology or the field of prescribing. Students have a more satisfactory knowledge of access to the profession and obstetric skills. A video in the form of Draw my life was made to meet the information needs of students.

**Keywords :** students, midwife, knowledge, skills, communication, video





## 9. **RESUME ET MOTS-CLEFS**

**Introduction** : La profession de sage-femme est connue universellement pour son rôle d'accompagnement des femmes lors des accouchements, mais ses fonctions ne se limitent pas à cet aspect. En constante évolution depuis des années le métier de sage-femme a pu voir ses compétences élargies que ce soit au niveau obstétrique, gynécologique, pédiatrique mais aussi des prescriptions. L'objectif de cette étude était de créer un outil de communication répondant aux besoins d'informations des étudiants sur la profession et la formation de sage-femme afin de répondre aux attentes du HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).

**Matériel et méthodes** : Il s'agissait d'une étude observationnelle transversale descriptive auprès des étudiants universitaires et paramédicaux de Poitiers à partir d'un questionnaire en ligne envoyé via les boîtes mails universitaires. Le recueil des données s'est effectué au cours de l'année scolaire 2019/2020 sur deux mois.

**Résultats** : Les étudiants ont obtenu le meilleur score de connaissance au niveau de l'accès à la profession de sage-femme et sur les compétences obstétricales. Ils savaient en majorité que les sages-femmes peuvent déclarer la grossesse, faire le suivi de grossesse, réaliser la préparation à la naissance, faire l'accouchement, pratiquer la rééducation du périnée. Les compétences gynécologiques sont-elles moins connues : 48 % des étudiants ne savaient pas que la sage-femme est habilitée à réaliser le suivi gynécologique d'une femme tout au long de sa vie. 51% ignoraient qu'elle peut prescrire et poser l'ensemble des moyens de contraception. La pratique de l'IVG médicamenteuse n'était connue que par 25% des étudiants. Les compétences autour du nouveau-né sont elles aussi peu connues. 47% savaient que la sage-femme peut effectuer l'examen clinique du nouveau-né à la naissance. Enfin 45% des étudiants savaient que la sage-femme prescrit des médicaments, 13% pensaient que la sage-femme prescrit des substituts nicotiques et 22% pensaient qu'il est possible de prescrire un arrêt de travail. Les étudiants en santé ont significativement une meilleure connaissance que les étudiants des autres filières.

**Conclusion** : Certains aspects de la profession semblent encore aujourd'hui méconnus en particulier les compétences les plus récentes comme la gynécologie ou le champ de prescription. Les étudiants ont des connaissances plus satisfaisantes en ce qui concerne l'accès à la profession et les compétences obstétricales. Une vidéo sous forme de Draw my life a été réalisée pour répondre aux besoins d'informations des étudiants.

**Mots-clefs** : étudiants, sages-femmes, connaissances, compétences, communication, vidéo